



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du lundi 31 décembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Varsovie, ce 24 novembre. Dans notre malheureuse ville, la précieuse liberté a été remplacée par le despotisme le plus cruel. Les tyrans du Nord, non contents de nous avoir remis sous le joug de l'ancien esclavage, portent la barbarie jusqu'à vouloir nous isoler du reste de l'Europe, en nous empêchant de lire les papiers qui pourroient nous apprendre ce qui s'y passe. On a promis 1000 marcs de récompense à celui qui dénonceroit ceux qui auroient lu un papier français. Et voilà la République de Pologne ! & voilà ce roi que nous adorions lors de notre dernière révolution ! Et voilà comme il faut se fier à des rois pour faire des révolutions !

De Vienne, ce 18 décembre. Les nouvelles que nous recevons de l'Italie n'ont pas fait plaisir à la cour. Aucun prince de ce pays ne veut prendre part à la guerre contre la France, malgré les représentations & les exhortations paternelles de sa majesté impériale. Venise même, cette Venise, le modèle

de la tyrannie aristocratique, veut rester neutre. Le comte de Breumer, ambassadeur impérial, & le marquis de Malingri, ambassadeur de Sardaigne, y ont perdu leurs peines. Le roi de Sardaigne & le saint-père n'ont donc plus d'autre ressource que l'empereur ; malgré toute sa bonne volonté, ce prince a trop à faire en Allemagne, pour porter des secours bien efficaces en Italie. Le comte Caprara qui doit commander les troupes du pape, est arrivé à Rome.

De Stockholm, ce 25 novembre. Une note communiquée à notre ministère, par le comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie, fait beaucoup de bruit dans le public. La cour de Russie y demande à celle de suède de tenir prêts pour le printemps prochain, les 12000 hommes & les six vaisseaux de ligne stipulés par le traité d'alliance. Notre gouvernement a répondu, qu'il n'étoit obligé à fournir ces secours, que dans le cas où la Russie seroit attaquée.

De Mayence, ce 22 décembre. Hier on a commencé ici à recueillir les voix de la bourgeoisie, pour savoir combien d'entr'eux choisiroient la liberté.

& cette opération se continue aujourd'hui. Il n'y a aucun doute que la très-grande majorité n'embrasse le bienfait qui leur est offert. Demain il sera envoyé des commissaires dans la campagne pour le même but; & dans huit jours à-peu-près, l'on aura à quoi s'en tenir. Après cela des députés se rendront à la convention nationale, pour lui offrir l'incorporation de ce pays avec la République.

F R A N C E.

De Chambéry, ce 6 décembre. Le jour de la réunion de la Savoie à la République, vers les neuf heures du matin, tous les citoyens indistinctement ou du moins la majeure partie résidant à Chambéry, marchaient trois par trois, ne cessant de chanter la célèbre chanson : *aux armes* &c. & étoient accompagnés d'une musique mélodieuse; des piques étoient suspendu le bonnet libre y abondoient. On a fait le tour de la ville dans le même ordre. La nuit, grande illumination générale, grand bal à la comédie; je l'ai trouvé superbe, on y dansoit jusqu'à trente quatre contredanses à la fois, & tout s'y est passé avec tranquillité, fraternité.

Le lendemain, les citoyennes ont fait la même promenade toutes en bonnets rouge, & les plus grandes d'elles étoient armées de sabres nus & de piques, chantant aussi avec beaucoup de grâces : *aux armes*, &c. Il falloit voir leur gesticulation & leur fierté. Je vous laisse à penser l'accueil & les applaudissemens qu'elles ont reçu.

Le sur-lendemain les jeunes citoyens & citoyennes (des enfans de huit à douze ans) ont fait aussi leur tournée, chantant aussi le seul couplet de, *nous entrerons dans la carrière, quand nos pères n'y seront plus*, &c. Le premier de la jeune troupe portoit une bannière où étoient ces mots : *NOUS SERONS DES HOMMES*. Ils étoient aussi tous armés de diverses machines; ils ont même donné un bal magnifique.

Je vous observe, que les trois différentes troupes ont été tour à tour rendre hommage à l'arbre sacré de la liberté.

Les citoyens Savoisiens sont empressés à apprendre la manœuvre; aujourd'hui j'en ai vu environ 1500 qui s'exerçoient avec beaucoup d'énergie.

De Phalsbourg. Les communes du pays de Nassau, qui d'après notre dernière relation, ont fourni des chevaux, gratuitement pour les besoins de l'armée française, cantonnée dans les environs de Phalsbourg, viennent d'augmenter leurs marques de civisme, en présentant des dons patrioti-

ques de plusieurs centaines de livres en écus sonnans, pour subvenir aux besoins du bataillon des volontaires du Bas-Rhin, auquel ils disent, qu'ils souhaitent d'être agréés, quand une fois leur réunion, à ce département, aura été agréée & organisée.

Paris. On dénonce aux Jacobins, un journaliste qui a donné l'extrait d'une adresse des cent cinquante communes de Normandie. On propose de faire poursuivre l'auteur devant les tribunaux, aux frais de la société. Le motif est que l'auteur a rapporté ces paroles de l'adresse : « Les monstres des 2 & 3 septembre vous sont connus, ils siègent parmi vous; ils sont les juges de votre roi. » Ces paroles sont-elles ou ne sont-elles pas dans l'adresse? Voilà ce que le délateur auroit du dire : Une citation ne peut jamais tomber que sur l'ouvrage cité. La société a jugé qu'il valoit mieux envoyer le contre-poison de l'adresse, en faisant passer dans tous les départemens, le discours de Robespierre sur Louis XVI, plutôt que de faire la guerre à tous les Normands, qui traitent de scélérats & de Cromwelistes ceux qui demandent la mort de Louis XVI. On décrète donc l'envoi du discours de Robespierre; mais comment l'envoyer? ce terrible Rolland veille au contre-feing des paquets & ne souffre pas qu'on charge les malles de brochures incendiaires? Le Gendre dit, ce n'est pas au messager du crime à colporter la vérité, servons-nous, pour répandre ces écrits, de patriotes purs & incorruptibles. J'indiquerai des chasse-marées qui, certes, se feront un plaisir de servir la chose publique; comme il est un proverbe qui dit que *la caque sent toujours le harang*, les discours de Robespierre pourroient bien ne pas parvenir aussi purs & aussi incorruptibles que le croit le patriote le Gendre. — Le citoyen la Vicomterie, connu par ses ouvrages, *les Crimes des Rois*, a été reçu sociétaire par acclamations.

§. L'auteur du journal l'Avertisseur, qui a donné l'extrait de l'adresse des 150 communes de Normandie, a été arrêté hier & enlevé de chez lui, de l'ordre du comité de surveillance.

§. Un particulier a présenté à Notre-Dame, son enfant sur les fonds de baptême, sous le nom d'*Alexandre Pont-Neuf*. Le vicaire, après l'avoir baptisé, a refusé d'enregistrer l'enfant sous ce nom. La section du *Pont-Neuf* a arrêté que ce vicaire a perdu sa confiance; & la commune a ordonné, au procureur-syndic, de dénoncer Lotuhinger, vicaire, aux tribunaux.

§. La commune a aussi chargé le procureur-général de dénoncer, aux tribunaux, Charles Villette, pour sa lettre insérée dans notre feuille du 28 de ce mois.

§. NOUVEAUTÉS. *Défense de Louis XVI. Discussion sur les charges connues à l'époque du 14 Juillet.*

Brochure de 11 pages. Voilà l'ouvrage que l'on attribue à M. Malhouet: en effet on y retrouve sa logique, sa méthode, sa manière de raisonner & son stile. Il déclare en commençant qu'il ne met pas son nom à cet ouvrage, quoiqu'il écrive de Londres où il ne court aucun danger, parce que ses ennemis personnels deviendroient ceux de la cause sacrée qu'il défend. Quoique M. Malhouet soit naturellement froid dans la discussion, & que son talent a toujours paru être la profondeur des idées & la réflexion qui semblent exclure les mouvemens oratoires; on en trouve cependant plusieurs ici, & comme ils peuvent se détacher plus facilement que des morceaux de discussion, nous allons en citer deux.

« Quel est cet orateur dont les paroles teintes de sang appellent la mort sur la tête de Louis, proclame la souveraineté de l'insurrection, & ne connoit plus d'autre loi? quoi! cet homme est assis sur le tribunal redoutable & il a départi à chaque citoyen le droit de poignarder le roi, si les juges l'épargnent! il accuse Louis de conjuration, d'assassinat, lorsque les assassins, les conjurés se désignent eux-mêmes à la reconnaissance publique! . . . mon cœur se souève & ma plume s'irrite; il me semble qu'elle est souillée de ces horreurs, en les répétant même pour y répondre. »

Et plus loin: « Répondez maintenant promoteurs de la dernière révolution, & dites au souverain comme à vos collègues: vous avez voulu un roi, & nous voulons une République; vous en aviez juré le maintien, & il nous a plu de la détruire; nous avons suppléé à votre volonté par des insurrections, & comme nous ne pouvions y employer les propriétaires du territoire, nous les avons rendus odieux à ceux qui n'avoient rien. C'est à ceux-là que nous avons commis le soin de disposer de vos propriétés & de vos vies; des scélérats ont fait le reste. Nous sommes innocens du sang qu'ils ont fait répandre, car nous ne voulions employer que la hache du bourreau contre tous les partisans de la monarchie. . . Vous ne pouvez plus reconnoître Louis XVI inviolable, attendu qu'il a

essayé de se défendre contre nous par cette constitution que nous abhorions, par les corps administratifs que vous aviez créés & qui vouloient empêcher nos insurrections; ainsi il doit être mis en jugement, & si quelqu'un s'élevoit ici en faveur de la monarchie & du monarque, votre souveraineté dont nous sommes les organes, le condamne à l'exécution, au bannissement & à la mort: taisez vous, peuple souverain, nous avons tout dit & tout fait en votre nom, cela suffit. »

§. Nous avons rapporté les différentes lettres de nos généraux; on y a vu la bravoure de nos soldats républicains; rien n'égale leur constance & leur courage; mais nous n'y avons pas trouvé certains faits qu'il ne faut pas dissimuler. A la première affaire de Bournonville, pourquoi ne nous a-t-on pas dit, par exemple, que plusieurs étoient tombés dans des précipices de neige? pourquoi nous a-t-on laissé ignorer qu'une assez grande quantité, séduits par des suggestions perfides, abandonnoient leurs drapeaux; qu'un grand nombre, épuisés de fatigues, & dont les forces n'avoient pu résister aux rigueurs de la faim, remplissoient nos hôpitaux, & qu'à chaque instant il en arrivoit dans l'hôpital de Metz. — Il est sans doute très-agréable pour le lecteur qui aime sa patrie, qui ambitionne de la voir marcher constamment de victoire en victoire, il est très-agréable, dis-je, dis-je, d'apprendre qu'un seul chasseur ait eu le petit doigt emporté. Mais comment se fait-il qu'en même temps, où ces brillantes nouvelles arrivent à la convention, le même général écrive des lettres particulières dans lesquelles il ne dissimule pas, que « chaque jour il s'affoiblit d'avantage, pendant que l'ennemi se fortifie de plus en plus & se ménage des succès pour la saison prochaine. » C'est pourtant ce que nous trouvons dans des lettres non équivoques de Bournonville, dont l'intégrité & la franchise sont connues.

Nos dernières lettres de Metz, en confirmant tous ces faits, ajoutent que le mauvais temps, les chemins & la disette des fourrages, ont contrarié l'expédition de ce général sur Trèves, & que notre armée rétrograde sur Peling. Les Autrichiens ont reçu un renfort considérable par la jonction de Baulieu, qui s'est porté, des environs de Namur sur Luxembourg. Il est constant que l'ennemi est supérieur en nombre & en position. Que résulteroit-il de quelques attaques de poste, lorsque l'ennemi reste immobile dans ses retranchemens, & qu'on ne peut l'entamer.

§. Le 25, veille de la translation de Louis au Temple, un de ses conseils lui dit qu'il seroit possible de différer le jugement. Je ne veux pas, dit Louis, de délai; un décret porte que je parotrai demain à la barre, je m'y rendrai; s'il faut aller à l'échafaud, j'y monterai sans crainte. Ma femme & ma sœur monteront la même résignation.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Présidence du citoyen Treillard.

Séance du dimanche 30 décembre.

Manuel demande qu'aucun ministre de quelque culte que ce soit, ne puisse célébrer la fête des rois. On rit; on passe à l'ordre du jour.

Des patriotes Hollandais demandent à former une légion Batave. On fait voir que toutes ces légions, toujours composées aux dépens des troupes de ligne, ne sont formées que pour créer un état-major, & donner des places. On passe à l'ordre du jour.

On se plaint des administrateurs des Quinze-Vingts, qui ont exercé des violences contre un vieillard. On articule des faits graves. Des commissaires sont nommés pour prendre connoissance des faits.

On réunit par un décret, la perception des droits de navigation à ceux des douanes nationales; la réunion aura lieu du premier janvier.

Des Polonais viennent demander l'assistance de la France, pour les affranchir du despotisme de Catherine. Le président répond qu'on s'occupera sous peu de repousser leurs tyrans; que la Pologne les verra bientôt fuir, & le bonheur & la liberté renaître dans leurs climats.

Des volontaires du bataillon du Lot, de Popincourt & de la Seine inférieure dénoncent le général Pully, qui leur a reproché de s'être mal conduits, quoique le général Bournouville ait approuvé leur conduite. Renvoyé au comité de la guerre.

Un membre profite de ce décret pour dénoncer la mauvaise administration des bureaux de la

guerre, & demande un décret d'accusation contre Pache, qui a donné le plan de campagne le plus détestable.

Un orateur, au nom de tous les blessés du 10 août, est venu prodiguer les expressions les plus terribles contre Louis, & a demandé que pour les venger, on fit tomber sa tête sur un échafaud; pour apitoyer davantage, les veuves & les orphelins sont venus mêler leurs lamentations aux discours de l'orateur. Un malheureux étendu sur un brancard & qui faisoit les gestes d'un mourant, criant vengeance, a été posé à plusieurs reprises, dans différens coins de la salle. Toute cette momerie a manqué son effet; les tribunes & la convention sont restées dans le plus grand silence. Le président a répondu que la convention étoit sensible à leurs malheurs; mais qu'elle ne pouvoit pas se laisser influencer par des impressions étrangères.

Ajoutons que la section des Gravilliers a voulu rendre le tableau encore plus pathétique, en demandant vengeance, au nom de tous les patriotes morts à Nancy, au Champs-de-Mars, à la journée du 10 août, à Lille, à Thionville, à Gemappe, & de tous ceux qui ont péri dans les prisons d'état; des nègres, des esclaves, rien n'a été oublié; mais l'effet en a été perdu.

A V I S.

Nos concitoyens, dont l'abonnement à la Vedette, expire à la fin de l'année, & qui voudront le renouveler, sont très-instamment priés;

1°. De renouveler avant le premier janvier, parce que, comme nous les en avons souvent prévenus, on ne tire d'exemplaires que pour les abonnés, & qu'il nous est impossible, lorsqu'ils n'ont pas renouvelé à temps, de leur donner les feuilles qui peuvent leur manquer.

2°. De n'envoyer aucun billet ayant cours dans les départemens où à Paris, mais de faire passer leurs assignats dans des lettres chargées, ou par des mandats sur la poste, ou des effets sur Paris.

3°. D'affranchir les lettres & le port de l'argent.
N. B. Nous les engageons à ne pas risquer d'insérer d'assignats dans leurs lettres; il y a des gens dont le tact est si fin qu'ils sentent un assignat au travers de la plus épaisse enveloppe, & qui tout uniment suppriment la lettre: une missive passée par tant de mains, qu'il est impossible de connoître le voleur.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3; Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.